

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 135 (2014)
Heft: 3

Rubrik: La vie des cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JURA

Apicultrices et apiculteurs, utilisez sans modération notre forum sur www.frij.ch/apiculture.

NEUCHÂTEL

FCNA

La projection du film «L'apiculteur», est prévue au **Cinéma ABC de La Chaux-de-Fonds en présence de l'apiculteur Ibrahim Gezer, début mai. Date définitive dans la revue d'avril.**

Ce film, d'une grande humanité, nous met en face de nous-même, comme devant un miroir.

Ibrahim surmonte toutes les épreuves stoïquement grâce à son amour inconditionnel pour les abeilles; l'espoir de retrouver les siens le guide dans ses errances.

De magnifiques images du pays d'origine d'Ibrahim font irruption dans le film.

Le réalisateur Manu Khalil, en «simple tourist», a pris des risques en disant là-bas, faire un film sur l'apiculture qui serait projeté en France, Belgique et Italie.

Les apiculteurs/trices affiliés dans le canton seront avisés via leur section des derniers détails.

Après la projection aura lieu un débat avec l'apiculteur et le réalisateur du film, et nous sommes tous invités à pro-

fiter de ce moment particulier afin de rencontrer des gens qui ont la même passion que nous et qui ont dû lutter durement afin de pouvoir continuer de pratiquer une activité qui leur tenait à cœur: soigner des abeilles!

VALAIS

Le canton du Valais aime ses apiculteurs

La fédération valaisanne d'apiculture a depuis de longues années un dialogue privilégié avec les différents services de l'Etat du Valais. Il y a quelques années, conscient des difficultés qui touchaient les apiculteurs et de manière à enrayer la diminution de ces derniers, une première aide de l'Etat a permis de subventionner l'installation des nouveaux apiculteurs et d'encourager l'augmentation du cheptel pour les anciens. Ces mesures ont porté leurs fruits, puisque le nombre d'apiculteurs a régulièrement augmenté depuis.

Soucieux d'apporter une aide à tous les apiculteurs, la FAVR, son homologue du Haut-Valais, le service de l'agriculture et le service vétérinaire ont mis sur pied un nouveau train de mesures visant à soutenir l'apiculture en Valais (tableau).

Ce sont 550 reines de sélections qui ont été livrées à plus de 100 apiculteurs valaisans durant cette année 2013. Tout apiculteur valaisan qui a perdu une ou des colonies a droit à ces reines sub-

Mesures de soutien	
Reines de sélections à Fr. 10.–	F1 de reines sélectionnées par la SAR dans les ruchers tests.
Participation de Fr. 100.– par nucléis	En fonction des nucléis disponibles
Produits de traitements gratuits Synchronisation des traitements	A retirer chez un revendeur agréé par l'Etat
Subventions pour nouveaux apiculteurs	Fr. 2000.–
Subventions pour anciens apiculteurs	Fr. 750.–

ventionnées. Issues de lignées provenant des ruchers tests, elles sont ce que le groupement d'élevage SAR a sélectionné de mieux au niveau résistance varroa, production...

Ces reines coûtent Fr. 10.– à l'apiculteur qui doit s'inscrire sur le site de la FAVR (il peut commander 2 reines par lot de 5 ruches). Lorsqu'elles sont disponibles, la FAVR organise la distribution. L'apiculteur préleve quelques cadres dans une de ses ruches, l'introduit et fabrique à moindre frais un nucléi. L'Etat du Valais prend à sa charge Fr. 30.– par reine.

Le comité de la FAVR tient à remercier les quelques éleveurs qui ont joué le jeu de la solidarité ainsi que la cheville ouvrière de ce programme reines 2013, soit M. Gilbert Duruz. Afin de compléter notre équipe, nous sommes toujours à la recherche d'éleveurs pour l'année 2014.

Au nom des apiculteurs valaisans, je tiens à remercier nos instances cantonales pour le soutien sans faille qu'elles portent à nos abeilles, elles en ont bien besoin.

Toutes les informations sur le site de la FAVR, <http://www.favr.ch>.

**Le président de la FAVR:
Serge Roh**

Feu bactérien mesures de protection

Limitation de déplacement des ruches pour le Valais en 2014

Le canton du Valais reste un canton protégé contre le feu bactérien en 2014.

Il est ainsi interdit d'amener en Valais des ruches provenant d'autres cantons après le 1^{er} avril sauf sur préavis favorable des autorités compétentes et annonces préalables.

◆ Service de l'arboriculture,
M. Mauro Genini, 027 606 76 20

◆ Inspecteur cantonal des ruchers,
M. J.-P. Viredaz, 079 454 33 43

Suite aux foyers découverts en 2012 et 2013, des zones de protection ont été établies autour des foyers, d'entente avec le service cantonal de l'arboriculture de Châteauneuf, Conthey. Elles touchent les communes de: Arbaz, Ayent, Chalais, Chippis, Chermignon, Conthey, Grimisuat, Grône, Miège, Mont Noble, Mollens, Montana, Lens, Les Agettes, Nendaz, Randogne, Savière, Sierre, Sion, Saint-Léonard, Venthoné, Vétroz, Vex, Veyras, Veysennaz.

Les directives pour ces zones sont les suivantes : **interdiction de sortir les ruches de ces zones entre le 1^{er} avril et le 15 août.**

Sont exclues de ces mesures :

- les abeilles (colonies, essaims, nucleis, ruchettes de fécondation) qui sont enfermées au moins pendant 2 jours avant le déplacement;
- les abeilles transportées à des altitudes supérieures à 1500 m;
- les reines.

Rappel d'autres directives en vigueur

Avant de déplacer des abeilles de son cercle à un autre cercle d'inspection :

L'apiculteur est tenu d'annoncer ce déplacement aux inspecteurs des ruchers de l'ancien et du nouvel emplacement.

JE VENDS

Raison de santé

1 ruchette 6 c. DB

1 extracteur Monika manuel 6 c.

1 maturateur inox 100 kg

acheter le tout pour Fr. 1000.–

Matériel acheté chez Rithner/Monthey servi 3 saisons

Véronique Dorsaz

Tél. 027 746 29 60 / 079 400 68 84